

**Agence Locale pour l'Emploi
ASBL**

Rue Albert 1^{er}, 16
4470 Saint-Georges s/Meuse
☎ 04 / 286.50.39

L'agence Locale pour l'Emploi de Saint-Georges, l'**ALE**, existe sous sa forme actuelle depuis le mois de janvier 1995, c à d sous la forme d'une ASBL.

L'ALE permet aux chômeurs de longue durée de se faire un supplément financier mensuel, net d'impôt, en effectuant de petites tâches non rencontrées par le circuit normal du travail, auprès de particuliers et ou associations, munis d'une autorisation délivrée par l'ALE. Ces petites tâches entendent jardinage, bricolage, garderie, formalités administratives...

Les tâches ménagères, depuis mars 2004, sont dévolues aux sociétés titres-services et ne font donc plus partie des tâches ALE.

Ce supplément financier, peut-être de 184,50 € en prestant un maximum de 45 heures dans le même mois, et ce en plus de l'allocation de chômage. Une heure de prestation ALE rapporte donc 4.10 €. Les heures de prestations sont rétribuées par des chèques ALE. Ces chèques sont négociables auprès des organismes de paiements (syndicats, CAPAC, CPAS).

Ces prestations sont couvertes par l'ONEm auprès d'Ethias dans le cadre d'une assurance de responsabilité civile et d'une assurance accident du travail.

Pour prester en ALE, il faut être chômeur complet indemnisé et ce, suivant une réglementation précise, ou encore être bénéficiaire du revenu d'intégration.

L'ALE peut aussi vous aider dans vos démarches auprès de l'ONEm tant dans la demande d'une information, que dans la demande de la carte de travail activa.

Contact : 04 / 286.50.39

Heures d'ouverture : Mardi de 9.00 à 12.00 hrs et de 13.00 à 19.00 hrs.
Jeudi de 8.30 à 12.00 hrs.